



LE GRAND PLATEAU ARTÉSIEN

Le grand paysage des plateaux artésiens et cambrésiens appartient au secteur appelé « Haut Pays ». Il correspond à l'extrémité nord du bassin parisien et se caractérise par une large plaine cultivée (céréales, betteraves, pommes de terre). Ce vaste paysage ouvert, où le ciel occupe une place importante et renforce les lignes horizontales, possède néanmoins, du fait de son relief vallonné, quelques boisements et bosquets ponctuels.



Les cimetières du Commonwealth, qui ponctuent le territoire, ont un intérêt paysager remarquable. La conception générale a été créée par la paysagiste G. Jekyll et l'architecte E. Lutyens.



Les nombreux parcs éoliens se développent dans le paysage d'**openfields** (paysage agricole, de champs ouverts, sans clôtures ni haies).



Des horizons, parfois lointains, se détachent les éléments verticaux comme les clochers, alignements d'arbres, châteaux d'eau... qui deviennent de véritables points de repères.



Différentes cultures se succèdent, créant une mosaïque de couleurs et textures qui animent le paysage à chaque saison.

LE CANAL SEINE-NORD EUROPE



— Projet canal Seine-Nord Europe — Réseau fluvial grand gabarit (France)
●●●●● Réseau fluvial grand gabarit (Belgique)

Le projet de canal Seine-Nord Europe vise à relier la Seine à l'Escaut par un canal à grand gabarit (convois d'une capacité de 4400 tonnes, soit l'équivalent de 200 poids lourds). Cette infrastructure de 107 kilomètres est une alternative compétitive au transport routier, très impactant dans le territoire. Elle doit faciliter le transport des marchandises vers la Belgique, puis la Hollande et l'Allemagne. La construction d'infrastructures annexes tels que des plateformes multimodales est également programmée.

Canal du Nord, le gabarit des convois y est limité à 700 tonnes.

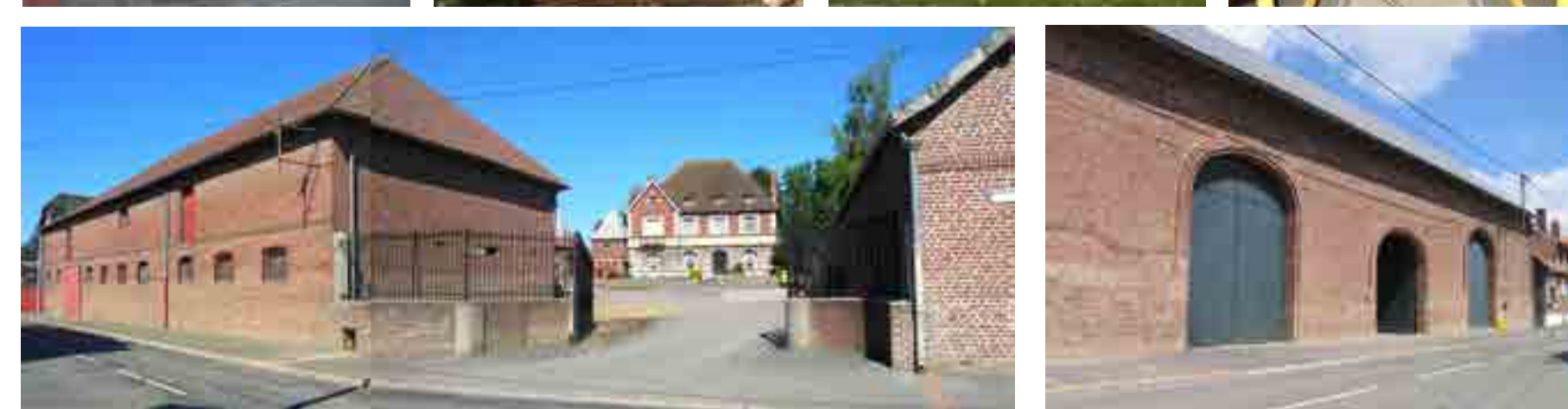
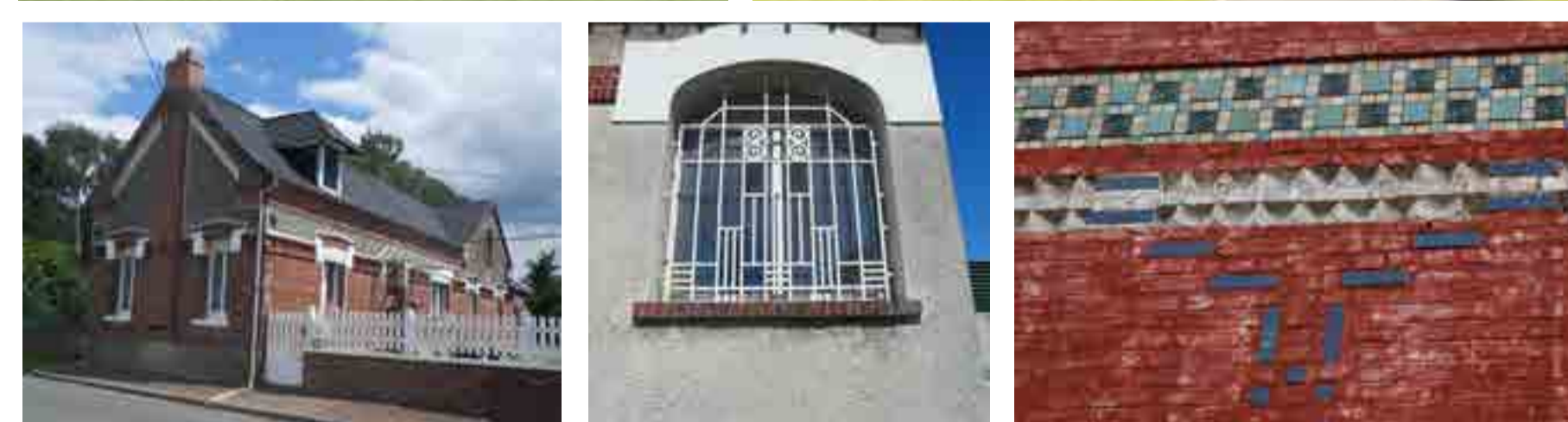
L'URBANISME

Au lendemain de la Première Guerre Mondiale, les villes et villages, souvent dévastés, doivent être redessinés puis reconstruits.

La loi Cornudet, votée le 14 mars 1919, ouvre la voie à l'aménagement planifié de l'espace, favorisant les circulations, l'hygiène et l'esthétisme.

Dans les communes concernées, la Reconstruction se fait généralement sur le site d'origine, tout en intégrant un certain nombre de modifications :

- les bâtiments publics sont mis en scène autour d'une place au cœur de la commune,
- les voies de circulation sont élargies et redressées si nécessaire,
- le cimetière est transféré à la périphérie de la commune.



L'ARCHITECTURE

La volonté n'est pas de restituer l'ancien à l'identique, mais d'innover, de prendre en compte les progrès techniques, notamment avec des impératifs de confort (électricité, chauffage), tout en cherchant à préserver l'ancrage culturel de la population. L'architecture s'inscrit, à cette période, dans un **style régionaliste, néoflandais ou néo-normand**, ou dans la mouvance **Art Déco**.

La brique prédomine ; elle est laissée à nu ou recouverte d'un enduit. Les habitations s'implantent parallèlement ou perpendiculairement à la rue. Un mur accompagne l'ensemble et marque ainsi l'alignement.

Les églises reconstruites sont fortement inspirées du style régionaliste. Tout en conservant une silhouette familière construite « dans le goût du pays » et en matériaux locaux comme la brique, elles adoptent une allure contemporaine, avec l'utilisation partielle ou totale du béton armé qui permet aux architectes d'ériger des édifices élancés et légers.

Les fermes de la Reconstruction sont des ensembles monumentaux. La maison, dont l'architecture se rapproche de celle des maisons de maître, occupe souvent une position centrale dans l'exploitation. Les dépendances se développent autour de la cour.